

CIL-PASS MOBILITÉ[®]

Service d'accompagnement à la recherche de logement des salariés en mobilité professionnelle.



BÉNÉFICIAIRES

Salariés d'une entreprise du secteur privé – hors secteur agricole – de 10 salariés et plus :

- En mobilité professionnelle subie ou choisie (embauche ou mutation, déménagement de l'entreprise...).
- Souhaitant trouver un logement proche de leur nouveau lieu de travail.

AVANTAGES

Service permettant de trouver un logement correspondant à la situation financière et familiale du bénéficiaire :

- Dans les meilleurs délais.
- En proximité du nouveau lieu de travail.
- En limitant les déplacements et les visites.
- En simplifiant diverses démarches.

CONDITIONS

Le nouveau logement doit se situer sur le territoire français (métropole ou DOM).

PRESTATIONS

- Recensement des attentes et des besoins du salarié.
- Présentation de la région et de la ville d'accueil.
- Recherche et sélection de logements (location).
- Visite accompagnée des logements sélectionnés.
- Aide à la signature du bail.
- Prise de rendez-vous pour les branchements.
- Prestations complémentaires (voir avec le CIL).

COÛT

- Service payant.
- Le coût peut être pris en charge, sous certaines conditions, par une subvention (AIDE MOBILI-PASS[®] d'un montant maximum de 2 200 €, en fonction de la localisation du logement.

CONTACT

Contactez le CIL (Comité Interprofessionnel du Logement) de son employeur.